

Jean-Paul LECOQ

Député de Seine-Maritime

12, rue Michel Gautier

76600 LE HAVRE

Jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr

Madame Vanina NICOLI

Sous-préfète

95, boulevard de Strasbourg

76600 Le Havre

Le Havre, le 22 octobre 2019.

Objet : Installation du Comité de pilotage du Pacte territorial de transition écologique et industrielle du Havre

Madame la Sous-préfète,

N'ayant pu participer à l'installation du comité de pilotage du Pacte territorial de transition écologique et industrielle du Havre qui s'est tenu le 21 octobre dernier, en raison de mon activité parlementaire à l'Assemblée ce jour-là, et comme vous m'y invitez par courriel du 15 octobre, je souhaite vous faire part de mes observations sur le document de travail présenté.

Sur la forme tout d'abord et comme je l'ai soulevé notamment lors du Conseil communautaire du Havre Seine Métropole lors duquel nous avons été invités à nous prononcer précipitamment sur ce projet le 4 juillet dernier, il me semble que le sujet traité mérite d'être construit dans un cadre des plus collectif et selon un autre calendrier.

Ce calendrier alternatif doit être dicté, non pas à partir d'une temporalité imposée par une décision gouvernementale qui impacte fortement notre territoire (à savoir la fermeture de la centrale thermique du Havre), mais plutôt par des échéances fixées de concert par l'ensemble des acteurs concernés sur notre territoire par cette transition.

La nécessaire transition écologique et industrielle qui s'impose au Havre, comme au reste du pays, du continent et du monde, est un enjeu prioritaire pour anticiper et résoudre les effets du dérèglement climatique et d'anéantissement de la biodiversité.

En effet, pour la première fois dans l'histoire, un effondrement de notre écosystème dont l'humain et le système économique actuel sont les seules causes génère des destructions qui dégraderont radicalement les conditions d'existence de l'humanité, si cette transition ne devait pas s'opérer dans les délais impartis
Pour atteindre cette nécessité, cette transition devra modifier en profondeur ce système économique. Le libéralisme engendre une course infinie au profit et à la croissance économique. C'est l'une des causes majeures des destructions qui conduisent aujourd'hui à devoir engager cette transition écologique.

Le sujet est donc suffisamment sérieux pour qu'il soit travaillé dans un cadre des plus ouverts associant pouvoirs publics et élus, acteurs économiques et salariés, scientifiques, universitaires et citoyens. Je regrette ainsi que les maires des communes d'implantation de la zone industrielle et portuaire du Havre n'aient pas été associés à ce comité de pilotage, pas plus que les représentants de la communauté scientifique et universitaire. Et je demande à ce qu'ils le soient à l'avenir.

Cet impératif me semble d'autant plus évident, qu'en région Havraise, cette méthode d'élaboration collective a déjà fait ses preuves à partir de travaux communs, y compris entre acteurs qu'a priori tout oppose. C'est ainsi que la Réserve naturelle a été constituée et gérée ; c'est ainsi que les dispositifs de prévention et de gestion des risques technologiques et des risques naturels ont été élaborés ; c'est ainsi que les premières actions au service de l'économie circulaire ont vu le jour...

C'est donc ainsi que doit se poursuivre et s'amplifier notre travail commun au service de la transition écologique sur notre Estuaire, poumon économique du pays. En affichant une ambition environnementale et une ambition citoyenne dans tous les domaines : de la biodiversité, de la préservation des terres, des choix énergétiques, de la qualité de l'air, de l'économie circulaire...

Cette ambition ne doit pas se limiter à chercher à compenser les conséquences économiques, sociales et industrielles de la fermeture d'un outil.

Une transition, ce n'est pas une rupture. Une transition, ce n'est pas une punition. Une transition, c'est une ambition collective !

Or le Pacte territorial de transition écologique et industrielle du Havre Seine Métropole élaboré dans la précipitation par le gouvernement sous l'impulsion de l'ancien ministre de Rugy (contredisant d'ailleurs ce que son prédécesseur Nicolas Hulot avait travaillé), se propose avant tout « d'accompagner » la fermeture de la centrale thermique du Havre, comme l'expose clairement son propos liminaire : *« la décision nationale de fermeture des quatre centrales à charbon française à l'horizon 2022, qui touche la tranche 4 de l'unité de production du Havre, est celle qui a déclenché la conception de ce Pacte »*.

Un pacte qui se réduit ainsi à un plan social pour rayer de la carte un outil industriel paradoxalement en pleine mutation écologique. Un outil qui a mobilisé 220 millions d'investissements au cours des dernières années et qui est engagé dans une modification de son process industriel pour substituer au charbon, un combustible vert, l'éco-combust.

Un outil industriel qui pourrait permettre rapidement d'alimenter en électricité les navires en escale, paquebots notamment et ainsi réduire considérablement leurs émissions polluantes.

Un outil industriel débarrassé du charbon qui constitue une puissance de production impossible à égaler localement.

Un outil industriel basé sur un approvisionnement vertueux et créateur d'emplois.

Un outil industriel qui, une fois fermé, confirmerait la fin de l'indépendance énergétique du pays comme l'indique explicitement le rapport RTE soulignant que l'approvisionnement national lors des pics de consommation serait assuré par une connexion au réseau d'autres pays en lieu et place de l'apport de notre actuelle centrale thermique.

Le pacte proposé par l'État snobe toutes ces nécessités et va ainsi s'engager en détruisant un outil industriel précieux pour le territoire, et en supprimant des centaines d'emplois.

Ce pacte débute par une aberration qui insulte l'avenir au lieu de le préparer.

La méthode n'est pas bonne, le signal délivré n'est pas bon, l'ambition n'est pas au rendez-vous.

Sur ce premier volet essentiel, il m'apparaît indispensable que le Pacte territorial puisse inscrire dans ses objectifs la reconversion de l'approvisionnement et du process de la centrale thermique du Havre et non sa fermeture. La fin de la production à partir du charbon avant 2022 et le maintien de la centrale thermique sont parfaitement compatibles.

Je me permets à cet égard de rappeler que notre territoire a déjà payé par le passé le prix fort de décisions ou d'indécisions gouvernementales qui ne sont pas inscrites dans une logique d'avenir, dans une logique stratégique, pour céder à des considérations purement conjoncturelles. Il en fut ainsi pour le démantèlement de la filière de construction et de réparation navale, une filière qui notamment avec la création de navires de croisière à voile avait 20 ans d'avance, ou encore récemment avec la fermeture de la cimenterie Lafarge dont le four jouait un rôle important au service de l'économie circulaire. Une fermeture qui entraîne depuis un accroissement des importations de clinker et du trafic routier sur l'axe Seine.

Concernant les autres volets du projet, je souscris pleinement au programme d'actions évoqué et notamment à la création de filières écologiquement vertueuses : filière nationale de l'éolien en mer, filière de récupération et de recyclage de batteries automobiles, filière hydrogène, filière d'approvisionnement en GNL des futurs porte-conteneurs propulsés au gaz, extension des réseaux de chaleur à base de valorisation de la vapeur...

Sur tous ces sujets, pour tous ces projets, comme pour tant d'autres qui restent à inventer, je dis ma disponibilité, comme je l'ai toujours été : pour faire évoluer nos outils industriels et portuaires et préserver les emplois existants, tout en en créant de nouveaux ; pour favoriser la sobriété énergétique au service de la préservation du climat ; pour encourager des pratiques économiques vertueuses du point de vue environnemental et social ; pour développer l'économie locale dans une démarche de transition écologique ; pour qu'enfin notre territoire, son port, ses habitants disposent des dessertes ferroviaires qu'ils attendent et méritent...

Au regard des savoir-faire présents sur notre territoire chez les salariés, les chefs d'entreprise, les formateurs, les chercheurs..., des projets engagés, des expériences développées ici, des orientations stratégiques déjà élaborées, comme récemment encore par l'UMEP et SYNERZIP autour « Green Concept », et surtout au regard d'une volonté commune largement partagée : nous réussirons cette transition écologique tous ensemble. Mais nous n'avons sûrement pas besoin d'un carcan imposé par un gouvernement qui à force de jouer du bâton et de la carotte finit toujours par opposer les gens comme les acteurs, au lieu de les rassembler.

La transition écologique et industrielle peut et doit être une chance pour notre territoire et ses 32 000 emplois dépendant actuellement de l'activité industrielle et portuaire. Or, cette transition ne peut pas débiter par un plan social et la suppression d'un outil industriel utile.

C'est ce que je défendrais lors des prochains comités de pilotage de ce pacte.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie de croire, Madame la Sous-préfète, en l'expression de toute ma considération.



Jean-Paul LECOQ

Contacts utiles :

- Assistant parlementaire en circonscription : Sébastien GIARD
sebastien.giard@clb-an.fr
Téléphone : 06.81.33.71.81
- Assistant parlementaire à l'Assemblée nationale : Simon DESMAREST
simon.desmarest@clb-an.fr
Téléphone : 06.44.18.08.40